

Chers parents, élèves, enseignants, personnel éducatif,

C'est le début des vacances tant attendues. Deux mois plein de soleil, de baignades, de piquûres de maringouins, de soirées qui s'allongent et d'un peu plus de douceur dans un quotidien, cette année trop souvent effréné.

À vous, chers parents, je vous souhaite de profiter de vos enfants, malgré un horaire rempli de semaines de centre aéré, et de longues semaines de travail, des quelques moments libres qui trouveront maintenant leur place dans votre quotidien grâce à l'absence de devoirs, de leçons et d'exposés à préparer. De profiter des moments en famille, des futurs souvenirs précieux de vacances en famille, qu'elles soient loin ou dans le confort de votre cour arrière.

À vous, chers élèves, je souhaite un magnifique été. Soyez fiers de ce que vous avez accompli cette année. Soyez fiers de vos efforts, des apprentissages réalisés et du chemin parcouru. Ne vous comparez pas à votre camarade de classe, soyez seulement assurés d'avoir donné le meilleur de vous-même. Chacun mérite qu'on le souligne avec fierté et reconnaissance.

À vous, chers enseignants, cher personnel éducatif et administratif, je vous souhaite d'en profiter, de recharger les batteries, de profiter de ce temps de repos et de ressourcement tellement mérité. On ne vous le dit sûrement pas assez, mais vous faites un travail remarquable et précieux auprès de nos petits élèves. Chaque merci, chaque petit mot sur une carte, chaque cadeau veulent sans doute en dire beaucoup plus qu'il ne le semble.

Je remercie l'association d'élèves pour leur soutien tout au long de cette année et pour l'organisation de cette belle fête de l'école cette fin d'année.

Je souhaite la bienvenue à la rentrée de septembre à tous nos nouveaux élèves et leur famille.

Madame, Monsieur, chers parents, chers élèves, chers collègues enseignants, personnel éducatif et administratif, je vous prie de croire en mon dévouement et à l'expression de mes salutations distinguées.

I.FELIX
Cheffe d'établissement

CIRCULAIRE RENTREE 2022-2023

INFORMATIONS GENERALES

Vous trouverez ci-dessous les renseignements utiles à la prochaine rentrée scolaire.

Les services administratifs de l'école seront fermés à compter du 12 juillet à midi et la réouverture aura lieu le 29 août au matin, date à laquelle vous pourrez reprendre contact si besoin est (cf interlocuteurs) :

Chef d'établissement Ecole : Mme Isabelle Félix

Accueil – Secrétariat Ecole : Mme Frédérique Mure. Mme Milati SAID

Comptabilité : Mme Cécile Mérigneux

Rentrée 2022-2023 : L'organisation pédagogique sera la suivante :

| | |
|--------------------------|---|
| Classe Passerelle | Emilie ROCHET |
| PS | Dominique DAVID |
| PS/MS | Maud COMBY |
| MS | Jocelyne CHAZAL |
| GS/1 | Valentine FORGEOIS/Charline GRAS |
| GS/2 | Marie-Dominique PROTON |
| CP/1 | Sylvie MILLET |
| CP/2 | Françoise VIAL |
| CE1/1 | Nathanaël FONTIMPE |
| CE1/2 | Catherine VIGNON |
| CE2/1 | Géraldine AUCLAIR |
| CE2/2 | Catherine CORNELOUP-HARCZOS |
| CM1/1 | Alexandra DALBIN |
| CM1/2 | Myriam STALARS |
| CM2/1 | Eliane GAUTHIER |
| CM2/2 | Pierre DESBENOIT |
| Dispositif ULIS | Stéphanie CUOQ |
| Enseignant ASH | Blandine CARON |

Rappel :

Les enseignants sont nommés et rémunérés par l'éducation nationale.

La date de la rentrée est fixée

- Classes de **CE1/CE2/CM1/CM2/ULIS** : **Jeudi 1er Septembre**
(Selon tableau horaires ci-dessous)
- Classes de **CPHC, Maternelles et CP** : **Rentrée fractionnée**
(Se reporter au mail du secrétariat qui vous sera envoyé le 12 juillet)

Il y aura une garderie le matin du jour de la rentrée et une étude le soir pour les enfants dont les deux parents travaillent.

LE PREMIER JOUR D'ECOLE, LA CANTINE EST ASSUREE

Fournitures scolaires : La papeterie ainsi que les manuels scolaires sont fournis par l'école.

Les liste de fournitures pour l'année 2022-2023 sont accessible sur le site de l'Apel de St Paul :
<https://apelstpaulroanne.fr/>

Pour votre confort, L'APEL propose aux parents d'élèves de l'Ecole et du Collège Saint Paul des lots de fournitures scolaires à un rapport qualité prix très attractif et conformes aux listes composées par l'équipe pédagogique. **La date limite de commande est le 22 juillet 2022 sur le site ci-dessus ou sur l'application de l'APEL.**

Les lots commandés seront à retirer au collège le samedi 27 août 2022 de 8H30 à 12H.

1. HORAIRES de CLASSE :

| Maternelles | Primaire |
|--------------------|--------------------------------------|
| 8h30-11h30 | 8h30-11h45/13h45-16h45 (CP/CE1/ULIS) |
| 13h25-16h25 | 8h15-11h30/13h30-16h30 (CE2/CM1/CM2) |

2. GARDERIES-ETUDES SURVEILLEES :

| Maternelles | Primaire |
|--------------------|-----------------|
| 7h30- 8h30 | 7h30- 8h30 |
| 11h30-12h15 | 11h45-12h15 |
| 13h15-13h25 | 13h15-13h45 |
| 16h25-18h30 | 16h45-17h15 |
| | 17h00-17h45 |
| | 17h45-18h30 |

La garderie matin et midi est gratuite. Chaque étude ou garderie du soir est facturée 2€.
La facturation est faite à la fin de chaque mois.

- **Pour les maternelles :**
 - **Horaires de garderie : 17h00 à 18h30**
- **Pour les primaires :**
 - **Horaires d'étude : 17h00 à 17h45**
 - **Horaires de garderie : 17h45 à 18h30**

Quatre études sont proposées en fonction de l'âge (de 17h à 17h45 : 2 €)

Après 17h00, les enfants sont systématiquement envoyés en étude ou à la garderie.
Il n'est pas possible de les récupérer pendant l'étude. Il faut attendre 17h45.

Tout parent en retard (après 12h15 ou 18h30) devra payer un supplément de 8 euros par jour de retard.

Les devoirs pour les enfants malades, pourront être récupérés à partir de 17h, pas avant.

Attention : Lorsque les devoirs ne sont pas récupérés, ils sont repris systématiquement par l'enseignant le lendemain matin et remontés en classe.

Les devoirs ne sont pas envoyés par mail.

Toute absence doit être obligatoirement signalée à l'école par téléphone le jour même au 04 77 71 22 87 avant 9h00.

3. REGLEMENT INTERIEUR :

Il est remis à la rentrée à chaque nouvelle famille. Il sera à étudier avec soin et devra être signé par les parents et les élèves. Il est applicable pour toute la scolarité des élèves à l'école Saint-Paul.

Les listes des classes seront affichées le jour de la rentrée, le Jeudi 1er Septembre.

Extrait du règlement intérieur :

Article 18. REPARTITION DANS LES CLASSES

L'équipe pédagogique veillera à créer dans chaque classe des groupes hétérogènes.

Les décisions de répartition seront prises uniquement par l'équipe pédagogique (chef d'Etablissement et enseignant(e)s). En dernier recours, le chef d'Etablissement détermine la répartition des enseignants et des enfants.

Les répartitions des classes sont des décisions de professionnels qui essayent de prendre en compte au maximum l'intérêt de chacun des enfants de l'école.

Pour les décisions, les enseignants prendront d'abord en compte les problèmes de santé (handicap, maladie, allergie...), le cas d'enfants à parcours scolaire particulier (enfants en difficultés scolaires ou susceptibles de passer un niveau de cycle...).

L'équipe pédagogique essaiera de choisir la meilleure répartition pour les frères, les sœurs.

4. RESTAURANT SCOLAIRE :

Notre prestataire est la **Société SCOLAREST**

Une carte avec un code barre personnel sera distribuée aux nouveaux élèves à la rentrée. Cette carte préalablement créditée, est à présenter obligatoirement pour manger au self. Soyez vigilants, aucune facture « self » ne vous sera envoyée. **En cas de perte de la carte self ou si celle-ci est cassée ou abîmée, elle sera facturée 5€ par le service comptabilité.** Nous vous remercions de veiller à approvisionner régulièrement ce compte/badge, afin de ne pas bloquer le passage à la restauration de votre enfant. Pour les élèves déjà présents dans l'établissement et possédant une carte, il suffira de la réapprovisionner pour la réactiver.

Aucun élève ne pourra prendre le repas au 1^{er} service si sa carte est insuffisamment créditée. A – 20€, le compte est bloqué. Une nouvelle procédure a été mise en place pour la

gestion des débits restauration. Des soldes négatifs sont encore trop importants et cela provoque des problèmes de gestion comptable et de restauration.

Montant d'un repas : **5.10 €**

Chaque élève dispose d'une carte qui reste à l'école. Cette carte devra être créditée soit par prélèvement, soit par chèque.

Merci de déposer en début d'année scolaire un minimum de **30 €**.

**FONCTIONNEMENT : Pour tous : entrée
plat chaud imposé
dessert**

Primaire : 1 salle du CP au CM1 avec système de self

Les CM2 mangent au self du collège. La carte de cantine leur est remis par l'enseignant avant midi.

Maternelles : 1 salle avec service par des aides-maternelles

Pour les repas occasionnels, il suffit de signaler à l'accueil de l'école, **le matin même avant 9 heures**, son intention de manger au restaurant scolaire.

Tout repas commandé sera facturé automatiquement.

5. SORTIES : PORTAIL au 7/9 rue Gilbertès

Le portail et la rue sont des lieux qui peuvent présenter des dangers. Nous ne ferons sortir les enfants qu'accompagnés d'un adulte responsable. **Ils pourront sortir seuls si nous disposons d'une autorisation parentale signée.**

6. VACANCES SCOLAIRES 2022/2023

- TOUSSAINT :** Du vendredi 21 octobre après la classe au Lundi 7 novembre matin
- NOËL :** Du vendredi 16 décembre après la classe au Mardi 3 janvier 2023 matin
- HIVER :** Du vendredi 3 février après la classe au Lundi 20 février 2023 matin
- PRINTEMPS :** Du vendredi 7 avril après la classe au Lundi 24 avril 2023 matin
- PONT DE L'ASCENSION :** du Mardi 16 Mai après la classe au Lundi 22 mai matin 2023.
- WEEK-END DE LA PENTECÔTE :** du Vendredi 26 mai après la classe au Mardi 30 mai 2023 matin.
- FIN DES COURS :** le jeudi 6 juillet 2023 après la classe

Vendredi 7 Juillet 2023 : Journée pédagogique équipe enseignante

7. DATES IMPORTANTES A RETENIR

- **Photos administratives élèves** (classe et individuelle) :
Ecole : Lundi 12 septembre 2022
Dans le cadre des activités de l'Ecole, les élèves peuvent être photographiés ou filmés. Les images peuvent être diffusées par exemple sous forme de diaporama, journal local, site internet de l'établissement.
- **Portes Ouvertes du groupe scolaire** : Samedi 4 Mars 2023 de 9h à 12h00.
- **ECOLE DIRECTE**
La communication avec l'école à la rentrée de septembre se fera par le site école directe. Les codes de connexion vous seront envoyés début de septembre. Si au 15 septembre vous n'avez pas reçu vos identifiants merci de prévenir rapidement.

8. ATTENTION FACTURATION

Rappel : afin de faciliter la gestion de notre service comptabilité, les participations concernant :

- La Pastorale dans le cadre de notre projet d'établissement en CE/CM de 12€ par élève
- Les Intervenants en CPHC et Maternelles de 35 € par élève (danse, **basket**, musique...)

sont incluses sur la facture annuelle.